



Geronimo

En janvier dernier, dans le désert du Nouveau-Mexique, j'ai longuement suivi la frontière avec le Mexique. C'est un triple grillage surmonté de barbelés, agrémenté de projecteurs, de caméras, et d'un chemin de ronde. À côté de cela, l'ancien Mur de Berlin fait figure de jeu Lego. Les Mexicains qui se font prendre sans papiers sont affublés de tuniques orange à la mode de Guantanamo et regroupés dans des cages qu'on aperçoit le long de la route.

Vers trois heures de l'après-midi, je bifurque vers l'intérieur des terres. C'est un long ruban droit au milieu d'un désert caillouteux où rien ne pousse, sauf quelques agaves, quelques buissons épineux. Le ciel est d'un bleu métallisé, pas un nuage à l'horizon. Un panneau annonce qu'à un demi-mile de là, sur le bord de la route, s'élève un monument d'intérêt national. Je m'arrête devant une colonne dressée depuis 1934, l'inscription précise : « Ici, le 6 septembre 1886, Geronimo s'est rendu. Ainsi a pris fin la guerre contre les Indiens. »

La guerre contre les autochtones se compare-t-elle à une lutte contre l'envahisseur ? Je m'étonne à peine de cette



formulation, mais davantage du silence absolu qui règne, une fois le ventilateur de ma voiture arrêté. Levant les yeux, j'aperçois un charognard inconnu, mais majestueux qui décrit des cercles au-dessus de l'obélisque. Attend-il que je lui laisse un paquet de pommes chips, une orange ? Veut-il s'en prendre directement à moi ? Peu rassuré, je remonte dans la voiture.

Route droite à perte de vue. Parfois une légère pente cache la suite. Soudain au creux d'un toboggan, je découvre
suite à la page 2

Double référendum:

**N'oubliez pas de signer
à temps!**

Au 28 février, il n'y avait que 38356 signatures récoltées pour le référendum contre la loi sur les étrangers et 55555 pour celui contre les durcissements de la loi sur l'asile. Ces signatures ne sont pas encore contrôlées. Désormais, chaque signature compte!

**Feuilles de signatures au
milieu du bulletin**

www.doppelreferendum.ch

Europe:

Droit de (refuser) l'asile

page 3

**Etats généraux de la
migration:**

Rétrospective et manifeste

pages 5 – 6

Rendez-vous

Grande manif du 17.6.06

page 12

Nouveau site internet

Nouveau départ pour www.sosf.ch

Entrepris il y a une année, le projet d'un nouveau site internet pour Solidarité sans frontières est maintenant réalisé. Un Content Management System (CMS) moderne permet actuellement une actualisation simple par le secrétariat.

La responsable du site, Flavia Vattolo, et son équipe de la maison *weave.ch* ont réussi à combler les exigences de Sosf en ce qui concerne une présence moderne sur internet. Les visiteurs peuvent trouver facilement les informations souhaitées en naviguant ou en activant la recherche dans le texte entier. La rubrique électronique *who is who* a été mo-

dernisée et intégrée au site en présentant un répertoire d'adresses en matière d'asile et de migration.

En principe, le CMS utilisé permet en continuité le plurilinguisme. Toutefois, bien des textes ne sont disponibles qu'en une seule langue – la plupart du temps l'allemand. C'est pourquoi, Sosf compte sur des bénévoles prêts à traduire un ou plusieurs textes en français. De même, nous accueillons avec plaisir tous les dons qui permettent la traduction professionnelle des documents importants ou l'installation de nouveaux modules.

Utilisable également pour les campagnes

Le nouveau système ne sert du reste pas uniquement au site www.sosf.ch lui-même. La campagne « Sans nous, rien ne va plus » (www.ohneuns.ch) et le site consacré au double référendum (www.doppelreferendum.ch) sont également administrés par ce système. Ils sont conçus de manière identique sur le plan graphique, mais peuvent être distingués clairement par l'utilisation d'une autre couleur de fond. La recherche de mots clés couvre tous les sites.

Balthasar Glättli



Convoi militaire dans le désert de Mauritanie.

Les photos de ce numéro

La Suisse a la vie belle: la misère des frontières extérieures de l'Europe est loin d'elle, le débat sur les lois sur l'asile et sur les étrangers n'est pas dérangé par les images de fil barbelé des clôtures de plusieurs mètres – telles celles des enclaves de Ceuta et Melilla sur la côte africaine de la Méditerranée – qui ferment l'accès à la riche Europe. La violence, pourtant également liée à la politique suisse du cloisonnement, a lieu ailleurs. Pour la revue « Mugak », Helena Maleno a photographié non seulement les clôtures, mais aussi les personnes qui ont tenté de les traverser et qui se sont vues ensuite une nouvelle fois renvoyées d'Europe. Solidarité sans frontières remercie Mugak d'avoir mis gratuitement ces photos à sa disposition.

Suite de la page 1

trois voitures arrêtées. Une voiture des garde-frontières et un camion bloquent une camionnette tirant un petit fourgon U-Haul comme en louent ceux qui déménagent. Les voitures sont en travers de la route, je m'arrête.

Les armes à la main, les fonctionnaires s'approchent du fourgon, exigent du chauffeur qu'il l'ouvre. Ça se passe lentement, la porte métallique à deux battants est d'abord entrouverte puis ouverte. Recroquevillés à l'intérieur, vingt hommes jeunes sortent les mains en l'air. Teint basané, moustaches mexicaines et pas l'air en règle du tout. Ils montent sur le pont grillagé du camion des douanes. On dirait une bétailière comme chez nous, pour descendre les vaux de l'alpage. La guerre contre les Indiens est-elle vraiment terminée ?

Daniel de Roulet

Les heures de gloire parlementaire sont brèves

(Pas de) protection des réfugiés en Europe

En décembre 2005, les ministres de l'intérieur de l'UE ont émis une directive sur le refus de l'asile. Le parlement de l'UE s'enferme dans le silence.

Sans explication, les ministres de l'intérieur et de justice de l'UE ont adopté le 1^{er} décembre 2005 la directive appelée Directive sur la procédure d'asile. A l'origine, cette directive devait contraindre les Etats membres à se soumettre à des normes minimales communes en matière de procédure d'asile. Avec ses sévères réglementations sur le renvoi dans les pays tiers, elle a exactement l'effet inverse: elle permet d'évacuer largement la protection des réfugiés dans les régions d'origine ou les pays de transit. Même certains Etats n'ayant pas ratifié la Convention de Genève sur le statut des réfugiés peuvent désormais être qualifiés de pays « sûrs ». L'UE s'entoure maintenant d'un cercle de prétendus « pays sûrs ». Les régions voisines de l'Europe vont suivre cet exemple. Cet effet domino met en péril le système international de protection des réfugiés encore existant.

Deux mois avant, soit le 27 septembre 2005, le parlement de l'UE avait rejeté ce projet sur des points essentiels. Le message clair des parlementaires était que l'Europe a besoin de plus de protection des réfugiés, de plus de droits pour les enfants de réfugiés et pas d'une réglementation de renvoi dans des Etats tiers selon le modèle allemand. Le parlement avait montré le carton rouge au Conseil des ministres. « Nous avons clairement fait en sorte qu'il ne puisse pas commander sans nous, à sa guise, et

qu'il soit bien inspiré de tenir compte de nos propositions de modifications », avait indiqué le rapporteur compétent Wolfgang Kreissl-Dörfler en commentant le vote du parlement européen. Quand le parlement européen a une attitude musclée, les commentateurs parlent souvent des « heures de gloire de la démocratie ».

Contraire au droit international public et non démocratique

Quelques jours après la profession de foi clairement exprimée par le parlement au sujet du droit d'asile européen, les drames de Ceuta et Melilla ont montré de façon cruelle la réalité européenne. Dans la réalisation de leur programme de lutte contre les réfugiés, les pays de l'UE sont prêts à s'adapter toujours plus aux normes des pays d'origine en matière de droits humains. L'Europe force le transfert de la protection des réfugiés sans égards aux traités internationaux de protection ni à la situation des droits humains dans les pays de transit et régions d'origine. Le refoulement des réfugiés des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla vers le Maroc ne signifie rien d'autre qu'une violation de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et de la Convention européenne des droits de l'homme.

Vos décisions sont sans intérêt pour nous

Par leur décision de décembre, les ministres de l'intérieur de l'UE ont versé cette pratique contraire au droit international public dans le droit de l'UE et



Requérante d'asile dans sa maison à Rabat avant que la police marocaine vienne chercher son mari pour le déporter dans le désert

ont montré combien mal se porte la démocratie européenne. Leur message au parlement: « vos décisions sont sans intérêt pour nous ». Le parlement ne peut participer aux décisions que dans la prochaine étape de l'harmonisation. En ce qui concerne le droit d'asile, les ministres continuent de refuser cette décision prévue déjà pour 2004. Ils souhaitent continuer de commander à leur guise en Europe. Le vote du parlement, les doutes du HCR et des organisations de défense des droits humains ont été totalement ignorés.

Les ministres de l'intérieur de l'UE n'ont aucunement posé la base d'un système commun de l'asile comme ils l'ont prétendu lors de leurs conférences de presse. Ils ont au contraire décidé d'un programme collectif d'empêchement de l'asile – un jour triste pour l'Europe et un recul fatal pour la protection internationale des réfugiés.

Quelque chose rend peut-être cette affaire encore plus triste: ce procédé n'a guère ému l'intérêt public. Le rapporteur parlementaire Kreissl-Dörfler s'est tu et on n'a guère entendu s'élever des voix dans le parlement européen. C'est fou ce que les heures de gloire s'en vont rapidement.

Karl Kopp
Pro Asyl Deutschland

Melilla et Ceuta

Les frontières sud de l'Europe

A fin septembre/début octobre 2005, les événements autour des enclaves espagnoles sur le continent africain ont révélé la réalité sanglante des frontières européennes.

En automne 2005, bien des citoyennes et citoyens européens ont commencé à comprendre ce que signifie en réalité le discours officiel parlant du « contrôle des flux migratoires dans le détroit de Gibraltar provenant du continent africain ». Les communiqués officiels nous présentent une prétendue protection des frontières par le système intégré de surveillance SIVE qui empêcherait apparemment sans aucune douleur l'accès des immigrés non désirés. Depuis 2003, 113 millions d'Euros (2003: 29 millions; 2004: 32 millions; 2005: 52 millions) ont été investis dans ce système comprenant des sensors acoustiques, des systèmes optiques infrarouge, des caméras vidéo, etc.. L'image minimisante du dis-

cours officiel a cependant éclaté en miettes.

En effet, d'autres images et nouvelles d'une tout autre nature sont apparues au grand jour:

- des personnes africaines tentant de passer les clôtures autour de Ceuta et Melilla en restant pendues dans des barbelés rappelant ceux entourant les camps de concentration, triste souvenir dans la mémoire européenne;
- le déploiement des troupes espagnoles et marocaines vers ces clôtures;
- les morts et les blessés ainsi provoqués (cinq personnes tuées par balles à Ceuta le 2 octobre, six autres à Melilla quatre jours plus tard, en plus de nombreuses personnes blessées par balles ou autrement);
- la remise de dizaines de personnes, dont des réfugiés politiques, par l'Espagne au Maroc;
- la tentative des autorités marocai-

nes de se débarrasser de ces personnes en les abandonnant dans le désert où bien des dizaines d'entre elles auraient trouvé la mort.

Ces images et nouvelles ont brutalement mais clairement révélé le noyau de la politique pratiquée par l'Espagne et l'UE dans cette région: empêcher l'accès aux frontières de l'Europe en fermant ces frontières revient à causer des souffrances, de l'injustice, de la violence et la mort de milliers de personnes. Le rapport que vient de publier l'association andalouse pour les droits humains (APDHA) sur l'immigration clandestine (voir sous www.apdha.org) documente les cas de 368 personnes au moins qui sont mortes en tentant d'atteindre les côtes espagnoles sur des embarcations. En réalité, on craint qu'il s'agisse plutôt d'environ 700 morts.

Peio M. Aierbe

Peio M. Aierbe est rédacteur de la revue « Mugak » qui paraît à San Sebastián/Donstia

Europe de gauche en bas (3) – Mugak

SOS Racisme au pays basque

« Mugak » est le mot basque pour frontières. C'est à la fois le titre d'une revue et le nom du centre d'études et de documentation sur l'immigration, le racisme et la xénophobie où cette revue est produite. Les deux sont des créations de SOS Racisme au pays basque. La revue paraît depuis dix ans à raison de quatre numéros par année et son abonnement annuel coûte 19 Euros (22 Euros pour les institutions). Dans quelques mois, son contenu devrait être également accessible sur Internet.

Le centre réunit une vaste documentation sérieusement cataloguée. Sa bibliothèque réunit environ un millier d'ouvrages en plus des revues, journaux et vidéos. Le centre organise des séminaires, des conférences, des expositions et des soirées de cinéma et de débats à des fins de sensibilisation. Son « observatoire de la diversité » analyse l'image que les médias diffusent sur la population immigrée. Les archives de presse réunies depuis 1995 constituent la base d'une revue de presse quotidienne (en espagnol) qui est diffusée à tous les intéressés par Internet.

Mugak, Peña y Goñy, 13 - 1º, E - 20002 Donostia/San Sebastian, Tel: 0034-943-32 18 11, e-mail: mugak@mugak.org; www.mugak.org



Retour sur les Etats-généraux des personnes migrantes

« Avoir le courage d'être plus méchants »

Les 17 et 18 décembre 2005, se sont tenus les premiers Etats généraux des personnes migrantes à Berne. Un nouveau « réseau asile et migration » a été créé. Il s'agit d'utiliser de manière offensive et à plus long terme la campagne référendaire lancée. Nous avons le privilège de publier ici de manière écourtée un article critique et constructif qui a paru dans le journal « m » du syndicat Comedia.

Une chose est sûre: si la population non suisse avait le droit de vote, les derniers durcissements de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers n'auraient pas passé ainsi au parlement. Réunie dans un canton, cette population de plus de 1,5 million d'étrangers serait représentée à Berne par 46 conseillères et conseillers nationaux, 2 conseillères ou conseillers aux Etats et deux membres du Conseil fédéral. Cependant, elle en est actuellement réduite au mieux à regarder comment quelques indigènes votent sur deux textes qui ne les touchent en rien directement mais qui frappent durement les exclus.

Pour ne pas se borner à attendre que cela change, 200 représentantes et représentants de plus de 40 ONG se sont réunis à Berne les 17 et 18 décembre pour tenir les premiers Etats généraux des personnes migrantes. Le premier tour de table a duré une matinée entière alors même que chaque groupe ne disposait que de 5 minutes au maximum pour se présenter. L'abondance d'interventions de Suisse ou de l'étranger et les constantes réductions des pauses prévues ont ensuite malheureusement empêché des échanges nourris dans les salles du Restaurant Mappamondo. On aurait pu notamment s'épargner l'intervention interminable

d'un professeur invité qui a empiété sur le temps limité à disposition des véritables actrices et acteurs des Etats généraux pour les ateliers, la tribune et les discussions.

Les simples participantes et participants n'en sont pas restés là. Dans une résolution finale unanime de la journée internationale des travailleuses et travailleurs migrants, ils ont invité les organisations, syndicats, partis et Eglises à soutenir les deux référendums et à « chercher par là à collaborer activement avec les personnes migrantes et les requérantes et requérants d'asile ». Ce débat leur font espérer au-delà de la campagne référendaire une nouvelle dynamique qui:

- ouvre des possibilités d'une politique migratoire alternative qui tienne dûment compte de la situation des femmes et qui leur donne des droits sans égard à leur état civil,
- aide à signer et à mettre en œuvre la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et leurs familles,
- mette en vigueur des droits fondamentaux et sociaux pour tous indépendamment du statut de droit des étrangers et
- réalise la régularisation collective des sans-papiers.

Dans ce but, les groupements présents ont créé un « réseau asile et migration » qui fait partie du réseau international MIGREUROP. Cela permettra que l'échange d'informations de ce week-end débouche sur un dialogue à plus long terme. Les Etats généraux ont posé la base permettant à la lutte pour les droits de tout individu en Suisse de ne pas rester comme jusqu'ici une simple lutte défensive et désespérée contre des durcissements sans cesse en augmentation. Citons les propos d'un participant à la tribune: « nous étions beaucoup trop gentils. Maintenant que Blocher est au Conseil fédéral, nous devons enfin avoir le courage d'être plus méchants. »

Salvatore Pittà



Encore un bon coup au visage avant l'expulsion vers le Maroc.

Résolution des Etats généraux 18.12.2005

Le 18.12.2005, les premiers Etats généraux des personnes migrantes ont adopté à l'unanimité la résolution suivante:

1. Nous appelons toutes les organisations, syndicats, partis et Eglises à soutenir activement les deux référendums contre la loi sur les étrangers et contre la révision de la loi sur l'asile et à chercher ainsi une collaboration active avec les immigré-e-s et les réfugié-e-s. Nous ne voulons pas d'une politique migratoire fondée sur la discrimination. Nous revendiquons des droits égaux pour tous les étrangEres de Suisse et disons « Non à la nouvelle loi sur les étrangers, non à la loi inique sur l'asile ». Une loi sur l'asile est faite pour offrir une protec-

tion aux personnes fuyant des persécutions et sauvegarder ainsi leur dignité et leur sécurité.

2. Nous entendons lancer dès maintenant un débat public sur la politique migratoire helvétique, débat dont les référendums permettent une nouvelle dynamique. Nous voulons élaborer une politique migratoire alternative qui intègre en particulier la situation des femmes migrantes et leur donne des droits indépendants de leur état civil.

3. Nous allons organiser une manifestation nationale après le dépôt des signatures pour que le mouvement de résistance se développe aussi dans la rue.

4. Nous demandons à la Suisse de signer et ratifier la convention interna-

tionale pour la protection des droits des travailleurs migrants et leur famille.

5. Nous exigeons l'application effective des droits fondamentaux et des droits sociaux pour toutes et tous, indépendamment des statuts de séjour et la régularisation collective des sans-papiers.

6. Nous fondons un réseau national asile et migration qui adhère au réseau international MIGREUROP. Le développement des liens internationaux est particulièrement important car les politiques d'externalisation de l'asile et de l'immigration suivies par les gouvernements sont aujourd'hui décidées par des instances occultes contre lesquelles l'ensemble du mouvement de résistance continental est appelé à se mobiliser.

Etats généraux de la migration:

Le réseau concrètement

Pour diffuser simplement, rapidement et à moindre frais les informations sur le développement du réseau créé par les Etats généraux, Solidarité sans frontières a décidé de publier une newsletter par e-mail.

Dossier du
Bulletin 1/2006
de Solidarité sans
frontières
Neuengasse 8
3011 Bern
www.sosf.ch
sekretariat@sosf.ch
T 031 311 07 70
F 031 311 07 75
PC 30-13574-6

Cette newsletter paraît d'une à quatre fois par mois. On peut très facilement s'inscrire pour la recevoir (ou plus tard, en cas de désintérêt, se désinscrire) sous

<http://lists.sosf.ch/mailman/listinfo/etatsgeneraux>

En outre et en complément, un forum est créé. Les membres peuvent y accéder sur le site www.ohneuns.ch pour y débattre activement.



Réfugié renvoyé de force vers le Maroc par la garde civile.

Groupes de travail

Celles et ceux qui veulent collaborer activement dans un groupe de travail à la réalisation des décisions dans la résolution sont cordialement invités à s'inscrire à participer à la prochaine séance du 6 avril 2006 à Berne à

l'adresse sekretariat@sosf.ch. Nous avons besoin d'aide concrète pour préparer la manifestation du 17 juin 2006, pour le projet des prochains Etats généraux de la migration et pour la publication et la traduction de la documentation du congrès.



Ueli Lauberger, Conseiller national, vice-président des Verts. Signez le référendum contre les deux lois inhumaines pour éviter le pire et pour montrer qu'une autre Suisse – moins glaciale – existe ! Nous ne pourrions pas un jour dire à nos petits-enfants que nous ne savions pas...



Claudio Micheli, Secrétaire général FIMM. La LEtr fait du processus d'intégration une course d'obstacles. Le droit à l'obtention du permis C après 10 ans de séjour n'est pas garanti. Ainsi le danger de l'arbitraire dans l'application de la loi par les administrations cantonales est renforcé. Des dizaines d'années d'efforts d'intégration risquent d'être réduites à néant.



Balzarus Gianni, Solidarité sans frontières. La possibilité d'un examen individuel d'un cas de rigueur est supprimée par la LEtr. Des sans-papiers qui vivent honnêtement depuis des années en Suisse, et y sont intégrés, se voient ainsi privés de toute chance d'obtenir le droit d'établissement.



Yvona Alera, UNIS. Il n'est pas acceptable de créer deux systèmes de traitement aussi différents pour les étrangers qui travaillent et vivent en Suisse. La LEtr est un camouflet monumental pour des centaines de milliers de personnes. La LEtr crée de nouveaux problèmes au lieu de résoudre ceux qui existent. L'insécurité liée à une situation précaire et un avenir incertain rend difficile l'intégration.

Non à la loi sur les étrangers Non à l'arbitraire administratif et à l'exclusion

La loi sur les étrangers, LEtr, est une loi spéciale qui touche 700'000 personnes, plus précisément, 40% des étrangers vivant en Suisse. Pourquoi ? Parce qu'ils sont ressortissants de Pays tiers (hors UE) !

Arbitraire : la LEtr produit des migrant-e-s de 1^{ère} et 2^{ème} classe !

Les étrangers sont traités de manière totalement différente selon leur origine. S'ils ont le malheur de venir d'un « faux » pays, ils n'obtiennent pas le droit d'établissement. Peu importe qu'ils vivent depuis des années en Suisse, qu'ils y travaillent et y paient leurs impôts ! Cette loi porte même préjudice aux Suissesses et aux Suisses mariés à un ou une ressortissant-e d'un Pays tiers alors que les citoyens européens ne subissent aucune contrainte.

Désintégrant : la LEtr déchire les familles

Le droit au regroupement familial est fortement restreint. Les enfants de plus de douze ans ne pourront rejoindre leur famille que durant la première année.

Offensante : la LEtr produit des fonctionnaires fureteurs

Le droit au mariage est lui aussi limité. Si un Suisse (une Suissesse) veut épouser une étrangère (un étranger), l'officier d'état civil peut mener son « enquête » sur les relations qu'entretiennent les futurs mariés. Il peut non seulement s'adresser à d'autres offices, mais aussi à des voisins ou à des collègues du couple.

Moyennageuse : la LEtr permet « la détention pour insoumission »

En tant que loi spéciale de police, la LEtr introduit de nouvelles mesures de contrainte pour les requérants d'asile et les étrangers. Elle permet même une détention pour insoumission pouvant aller jusqu'à deux ans !

Non à cette loi arbitraire et ségrégationniste. Nous défendons l'égalité des droits et des devoirs pour tous les migrant-e-s, regroupement familial et droit au permis d'établissement compris. Une véritable politique d'intégration est nécessaire pour le bien de tous.

www.lettr-non.ch

Plier, fixer, affranchir et envoyer les deux feuilles de signatures. Ne pas les séparer !



Le référendum est lancé par Les Verts suisses, Solidarité sans frontières, Forum pour l'intégration des Migrant(e)s FIMM et le Comité romand contre la LEtr. Il est soutenu par : A. Gauche Totale AL - POPPdT - Solidarité - JA, Association suisse des Centres sociaux protestants, Asylbrücke Zug, dt-Christlicher Friedensdienst, CEDRI, Comedia - Le syndicat des médias, FEKAR - Fédération des Associations Kurdes en Suisse, Forum Civique Européen, Jeunesse socialiste suisse, Juristes Démocrates de Suisse, JVERT-E-S suisses, Parti chrétien-social, Parti Socialiste Suisse PS, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs SIT, Syndicat des services publics SSP/TravailSuisse, Unia, Union syndicale suisse USS (30.12.2005)

Soutenez les référendums !

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

NPA, Lieu: _____

E-mail: _____

- Envoyez-moi _____ feuilles de signatures supplémentaires
- Je désire recevoir régulièrement les courriels d'information du comité référendaire, veuillez inscrire mon adresse e-mail dans votre liste de distribution
- Je soutiens financièrement la campagne : CHF _____, veuillez me faire parvenir un bulletin de versement (CP 30-171066-8)
- Je désire soutenir mon comité régional et participer à la collecte de signatures.

Talon de réponse Solidarité sans frontières :

- J'aimerais devenir membre de Solidarité sans frontières
- Je m'abonne à la revue « Solidarité sans frontières »

Non à la loi sur l'asile Non à une loi sur l'asile inhumaine!

La nouvelle loi sur l'asile est inhumaine et pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle plonge dans la détresse des enfants, des femmes et des hommes qui ont besoin de protection. Des personnes persécutées sont renvoyées pour la seule raison qu'elles n'ont pas de passeport. Leur demande d'asile n'est pas examinée, ce qui viole le droit international. Des enfants non accompagnés, des personnes traumatisées et des familles entières se retrouvent à la rue. C'est contraire à la tradition humanitaire dont nous sommes fiers. Emprisonner des mineurs ne respecte pas la Convention des droits de l'enfant. Jeter des personnes en prison jusqu'à deux ans dans le seul but d'obtenir leur renvoi est à la fois injuste, inefficace et coûteux. Ce sont les communes et les cantons qui font les frais de cette politique d'asile erronée. Ne laissons pas faire!

Important : Signez les deux référendums au verso !

Insert Slot



Affranchir s.v.p.
Bitte frankieren
Affrancare per
favore

A retourner
immédiatement!

**Comité référendaire
LEtr et LAsi
Waisenhausplatz 21
3011 Berne**

Référendum contre la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi) Non à une loi sur l'asile inhumaine!

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi) soit soumise au vote du peuple. **Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.** Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou d'un résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 381 respectivement l'article 382 du code pénal.

CANTON:	NPA:	Commune politique:			contrôle (librer en blanc)
NOM <small>(écrire à la main et si possible en majuscules)</small>	PRENOM	Date de naissance exacte <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte (rue et n°)	Signature manuscrite	
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 6 avril 2006

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Scellé:



Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu:

Date:

Important: signez les deux référendums!

Plier, fixer et envoyer les deux feuilles de signatures. Ne pas les séparer ! A retourner immédiatement à : Comité référendaire LEtr et LAsi, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne

Référendum contre la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr) Non à l'arbitraire administratif et à l'exclusion

www.lettr-non.ch

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr) soit soumise au vote du peuple. **Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.** Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou d'un résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 381 respectivement l'article 382 du code pénal.

CANTON:	NPA:	Commune politique:			contrôle (librer en blanc)
NOM <small>(écrire à la main et si possible en majuscules)</small>	PRENOM	Date de naissance exacte <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte (rue et n°)	Signature manuscrite	
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 6 avril 2006

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Scellé:



Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu:

Date:

Le double référendum est soutenu par (30.12.2005): Les Verts suisses, Solidarité sans frontières, Forum pour l'intégration des Migrant(e)s FIMM, Comité romand contre la LEtr, A Gauche Toute! AL - POP/PdT - Solidarité - JA!, Association suisse des Centres sociaux protestants, Asylbrücke Zug, CEDRI, cfd - Christlicher Friedensdienst - Le syndicat des médias, FEKAR - Fédération des Associations Kurdes en Suisse, Forum Civique Européen, Jeunesse socialiste suisse, Juristes Démocrates de Suisse, JVERT-E-S suisses, Parti chrétien-social, Parti Socialiste Suisse PS, Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs SIT, Syndicat des services publics Suisse, Unia, Union syndicale suisse USS. Renvoyez cette feuille, même avec une seule signature, aussitôt que possible (dernier délai: 1^{er} mars 2006) au Comité référendaire LEtr et LAsi, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne, qui se charge du contrôle des signatures. Commande de feuilles sur Tél. 031 312 66 60 ou sur internet: www.lettr-non.ch

Meta Scholer nous a quittés

Décès d'une militante de longue date

Meta Scholer, qui militait avec nous depuis longtemps pour les droits des réfugiés et des sans-papiers, est décédée le 3 janvier 2006. Elle a été bien des années active au sein du Comité de Solidarité sans frontières, mais non sans poursuivre son engagement dans le travail local de base. En 1999, elle a pris la responsabilité du réseau de solidarité nouvellement mis en place dans la région de Bâle – malgré la grave maladie de son mari Hans Scholer qu'elle a soigné jusqu'à sa mort en 2000. Elle a gardé ses responsabilités au réseau de solidarité jusqu'au printemps 2005. Cependant, même l'an dernier et malgré la maladie qui l'affaiblissait et la fatiguait fortement, elle a continué à accueillir chez elle des séances de ce réseau et à s'occuper du sort des exclus.

Meta Scholer mettait toujours immédiatement en œuvre ce qu'elle disait et agissait sans crainte dans le sens de ses objectifs. Avant le lancement du mouvement des sans-papiers en 2001, elle a été la porte-parole des sans-papiers face à la direction du Département bâlois de police et a établi parallèlement un réseau de médecins prêts à soigner les sans-papiers gratuitement ou à des tarifs avantageux. Pendant l'action bâloise de légalisation des sans-papiers en 2002, elle a été l'une des rares personnes dont les mandants et mandantes ont obtenu une autorisation de séjour. Avec son humour sec, elle a continuellement et tout naturellement pris un nouvel élan pour apaiser l'insupportable et pour dénoncer l'indicible. Jusque peu avant sa mort, elle n'a cessé d'écrire des lettres critiques dans le courrier des lecteurs de la Basler Zeitung. Elle a fait inscrire dans son annonce mortuaire:



« Nous autres Suisses et Suissesses vivons dans un pays sûr. Personne n'y meurt de faim – personne ne doit y craindre de ne pas avoir de toit. Cette chance totalement imméritée nous remplit de reconnaissance et nous oblige à agir pour celles et ceux dont le sort est moins favorable ».

Meta Scholer, infirmière et sage-femme de profession, a élevé six enfants, a tenu une maison ouverte aux autres et s'est engagée sans répit dans des mouvements en faveur de la paix, des femmes et de l'environnement. Elle avait toujours avec elle une feuille de pétition ou de référendum à faire signer sur un sujet important – elle était l'une des personnes les plus efficaces dans la récolte de signatures. A toute occasion, elle

apportait un cake maison pour apporter un peu de douceur avec la rigueur de son engagement. Il était important pour elle d'encourager ses camarades de lutte. Elle a soutenu de toutes ses forces son mari qui, à peine retraité, a passé tout son temps au profit d'un droit de rester en faveur de réfugiés tamouls dans le cadre de la Freiplatzaktion de Bâle avec le résultat de l'« action humanitaire » en 2000. Meta et Hans Scholer font partie de ce type de personnes sans lesquelles le mouvement de l'asile et des sans-papiers n'aurait jamais pu acquiescer sa fermeté et sa force.

Anni Lanz

En bref

Suisse: 54% des requérants d'asile officiellement dignes de protection

En 2005, le nombre des requérants d'asile a chuté au plus bas niveau depuis 1986. Dans sa statistique de l'asile, l'Office fédéral des migrations (ODM) indique 10 961 demandes d'asile, soit 29,4 pour cent de moins qu'en 2004.

L'ODM a rendu 12 695 décisions de première instance l'an dernier: 40,3 pour cent des intéressés ont été admis provisoirement alors que 13,6 pour cent ont obtenu l'asile. Environ les deux tiers des personnes nouvellement reconnues comme réfugiés ont obtenu ce statut par le biais du regroupement familial. Sur les 2235 demandes en reconsidération, 23,9 pour cent ont été admises.

L'ODM se réjouit du recul du nombre des demandes en l'analysant comme le résultat de sa « politique d'asile conséquente », en particulier du traitement rapide des demandes déjà dans les centres d'enregistrement et de l'exclusion de l'aide sociale qui, jusqu'ici, touche « seulement » les personnes ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière. 2530 personnes en 2005.

En fait, le nombre des nouvelles demandes d'asile est en recul dans presque tous les pays de l'Europe de l'ouest. Les guerres au Kosovo et en Bosnie sont militairement calmées et l'accès des réfugiés provenant de pays hors de l'Europe est empêché par l'Union européenne en collaboration avec ses partenaires (notamment sur la côte sud de la Méditerranée).

Nous cherchons des bénévoles!

Pour la grande manifestation du 17 juin 2006 à Berne (p. 12), nous cherchons des bénévoles pour nous aider dans les tâches suivantes: montage et démontage de la scène, distribution de tracts, vente de badges, port de banderoles, service de sécurité, nettoyage des lieux.

Des bénévoles sont également recherchés avant la manifestation pour nous aider à confectionner des pancartes et des banderoles.

Le plus simple est de vous annoncer directement par e-mail à demo@sosf.ch ou par téléphone au secrétariat.

Allemagne: taux de reconnaissance inférieur à un pour cent

Comme le montre la statistique allemande de l'asile, la baisse du nombre des demandes d'asile n'entraîne pas automatiquement une hausse du taux de reconnaissance. 28 900 personnes ont demandé l'asile en Allemagne en 2005, soit presque 19 pour cent de moins qu'en 2004. Le nombre des demandes d'asile est ainsi à son plus bas niveau depuis 1983. Sur les quelques 48 000 décisions de l'Office fédéral allemand des migrations, seuls 411 cas (0,9 pour cent) ont abouti à une reconnaissance. 2710 personnes ont obtenu la « protection provisoire contre le refoulement ». Mais la tendance est aux procédures de révocation du statut de réfugié: l'an dernier, les autorités allemande en matière d'asile ont révoqué ce statut à environ 17 000 réfugiés, principalement d'origine afghane ou irakienne. La plupart de ces personnes risquent actuellement le bannissement voire le rapatriement.

Renvoi en Italie

Cent policiers ont été mobilisés au petit matin du 17 janvier 2006 pour escorter 62 réfugiés provenant de la zone en guerre du Darfour au Soudan, pour les faire sortir du centre d'enregistrement de Chiasso et pour les refouler en bus de l'autre côté de la frontière. Selon les autorités tessinoises, le refoulement forcé était nécessaire car les intéressés avaient déclaré ne pas vouloir retourner spontanément en Italie. Une semaine avant, le corps des garde-frontière avait interpellé les hommes à proximité de Chiasso lors de leur « entrée illégale ». Ils étaient en route pour Genève pour protester au HCR contre leurs conditions

misérables de vie en Italie. Jusqu'à la décision sur leur demande d'asile, ces 62 personnes étaient certes au bénéfice d'une autorisation provisoire de séjour en Italie. L'Etat italien n'accorde toutefois plus d'aide financière depuis les dernières modifications de la loi. Peu après Noël, la police italienne avait évacué la maison destinée à la démolition à Milan, où ces réfugiés et d'autres du Soudan, d'Erythrée et d'Ethiopie avaient trouvé refuge. Puis, on les avait logés dans des containers en bordure de ville. (Source: *Le Courrier*, 16.1.2006)

Kiosque

«und plötzlich standen sie da»

20 ans de la Freiplatzaktion de Bâle: « Pendant tout ce temps, la Freiplatzaktion a toujours été confrontée aux durcissements du droit suisse sur l'asile », écrit Petra Leuenberger dans sa brève rétrospective – tiré de l'ouvrage du jubilé paru à la fin 2005. Deux décennies après l'exil massif des Tamouls du Sri Lanka, la Freiplatzaktion de Bâle montre qu'elle ne veut pas se contenter de fêter. Avec ses 120 pages, l'ouvrage qu'elle publie contient, en plus de contributions critiques par rapport à sa propre histoire, une rétrospective de l'histoire de la répression et de la guerre civile du Sri Lanka, des entretiens avec des Tamouls vivant dans notre pays et deux contributions émanant de l'autorité: un éditorial très minimisant de Peter Arbenz, ancien délégué aux réfugiés, et un article plus long de Stephan Parak, actuel chef de section à l'Office fédéral

des migrations. On peut contester qu'une organisation d'aide aux réfugiés laisse autant d'espace aux autorités, leur donnant ainsi l'occasion une fois de plus de justifier leurs positions. Mais cet article est intéressant: en tant qu'il nous rappelle que la politique officielle et les autorités en matière d'asile ont essayé plusieurs fois de profiter des interruptions dans la guerre civile du Sri Lanka pour rapatrier les réfugiés. Seul le 2 pour cent des réfugiés tamouls a obtenu l'asile en Suisse, alors que la plupart y sont restés en étant au bénéfice d'une admission provisoire jusqu'à ce que leur statut soit régularisé lors de l'Action humanitaire 2000.

«und plötzlich standen sie da». *20 Jahre Freiplatzaktion Basel, Bâle (propre édition) 2005, 120 p., 20 Fr., disponible auprès de Freiplatzaktion Basel, tél. 061 691 11 33, infos@freiplatzaktion-basel.ch*



Une homme expulsé montrant les marques des chaînes utilisées par la garde civile pour l'attacher.

Intéressants

Jeunesse Unia contre le racisme à la place de travail

Petit conseils pratiques avec des tuyaux utiles et des adresses de contact; 44 pages, en français, allemand, italien, espagnol, portugais, turc, albanais et serbe,

Disponible sur www.unia.ch/jugend/ ou chez Unia Secrétariat central, Politique migratoire, Weltpoststrasse 20, CH-3000 Berne 15, tél. 031 350 2 11

Annemarie Hartmann: Krank und ohne Hilfe

Dans : Soziale Medizin no 3/2005, p. 6-7: Rapport sur le quotidien des (non)

soins médicaux et des conditions de (sur)vie rendant malade les réfugiés faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière.

Ce numéro peut être obtenu pour Fr. 19.- à Soziale Medizin, c. p., 4007 Bâle, tél. et fax 061 691 13 32

Secondas – sichtbar und vielfältig

Olympe – feministische Arbeitshefte zur Politik, No 22, Fr. 21.-; peut être obtenu à Olympe, Gemeindestr. 62, 8032 Zurich, fax 01 525 86 30, bestellungen@olympheft.ch

Schwerpunktheft Migration

Contributions sur le débat théorique sur l'autonomie de la migration, sur le nou-

veau régime des migrations en Europe du sud-est, sur la crise des réfugiés en Pologne, sur la situation des immigrants russes en Allemagne, sur l'importance économique du rapatriement des réfugiés salvadoriens pratiqué par les Etats-Unis, etc.

Prokla – Zeitschrift für kritische Sozialwissenschaft, No 140, 160 p., euros 10,50. A commander par www.prokla.de ou aux éditions Westfälisches Dampfboot, Hafenweg 26a, D-48155 Münster, tél. 0049 251 3900 480



**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

ORANIS OFFSET

Quelques rendez-vous

17 juin 2006 à Berne

Grande Manif « 2xNON à la xénophobie et à la politique de Blocher »



L'an dernier, la manifestation « La Suisse, c'est nous » a eu un immense succès. Cette année, nous nous lançons dans une alliance encore plus grande avec des organisations, syndicats et artistes engagés dans le domaine de l'asile et des étrangers. La manifestation a de nouveau lieu à la date de la journée des réfugiés à Berne et se veut bien entendu évoquer le double référendum.

Informations sous www.sansnous.ch

5 au 7 mai 2006 à St Gall

12^e journée « A l'aise dans la diversité » des Eglises au lac de Constance



Rencontre œcuménique de chrétiennes et chrétiens d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse. Ateliers notamment sur le « Réseau de solidarité de Suisse orientale et politique d'asile », « Racisme anti noirs » et « Histoire d'une migrante turque ».

Informations: www.bodensee-kirchentag.ch

5 mai à Berne

Assemblée générale de Solidarité sans frontières



Marie-Claire Caloz-Tschopp, proposée en qualité de coprésidente de Sosf, se présentera avec un exposé. Nous discuterons des stratégies à adopter dans la campagne référendaire avant les votations sur la loi sur les étrangers et sur les durcissements de la loi sur l'asile. Autres points à l'ordre du jour: comptes annuels 2005 et budget 2006

18h30 à env. 21h30 à la Dreifsaal de l'Eglise de la Trinité, Sulgeneckstrasse 13, Berne. Ouverte à tous les membres: merci de vous annoncer au secrétariat!

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.



Impressum

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition: 3600 A / 850 F

Certification des tirages par la REMP/ERP : 3226 A / 583 F

Composition/Graphisme: ComTex, 3414 Oberburg

Impression: Oranis Offset, Coire

Expédition: Toleranz95, Coire

Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli, Manuela Reimann Graf

Traductions: Olivier von Allmen

Lectorat: Sosf

Photos: Helena Maleno, Migak

Délai rédactionnel pour le prochain numéro: 14 avril 2006

Nous nous réservons le droit d'abrégier le courrier des lecteurs

Cotisation 2006, abo inclus:
salariés 60.- / couples 90.- /
non-salariés 30.- / organisations 100.-

Abonnement: abonnés individuels 25.- /
abonnement organisations 45.-

Editrice: Solidarité sans frontières,
Neuengasse 8, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél.: 031 311 07 70

Fax: 031 311 07 75

e-mail: sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP: 30-13574-6